



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/025

Genève, le 26 avril 2019

CONCERNE:

Report de la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18)
et des 71^e et 72^e sessions du Comité permanent (SC71 et SC72)

1. Suite à la notification aux Parties n° 2019/024 du 21 avril 2019.
2. Compte tenu des événements tragiques survenus à Sri Lanka le 21 avril 2019, le Secrétariat a consulté le Comité permanent sur les implications pour la CoP18, la SC71 et la SC72.
3. Suite à cette consultation, le Secrétariat notifie aux Parties que la CoP18, ainsi que la SC71 et la SC72 associées, qui devaient se tenir à Colombo (Sri Lanka) du 22 mai au 3 juin 2019, sont reportées. Le Gouvernement sri-lankais a gracieusement accepté ce report.
4. Dans les semaines à venir, le Secrétariat travaillera avec le Gouvernement sri-lankais afin de prendre de nouvelles dispositions pour ces sessions, et en informera le Comité permanent dès que possible. Le Secrétariat s'engage à assurer le bon déroulement de la Conférence et la sécurité de tous ses participants. Compte tenu des circonstances, le Secrétariat est également en contact étroit avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.
5. Afin d'assurer une bonne administration des sessions lorsqu'elles se tiendront, le Secrétariat demande aux Parties et aux observateurs de terminer toutes les démarches restantes relatives à l'enregistrement et à la soumission des pouvoirs. Ainsi, lorsque de nouvelles dates de sessions seront convenues, il suffira d'apporter les corrections nécessaires à la situation existante et il ne sera pas nécessaire de procéder à un nouvel enregistrement, ni de soumettre de nouveau les informations. Le Secrétariat prendra directement contact avec tous les délégués parrainés au sujet de l'organisation de leur voyage.
6. Le Secrétariat remercie toutes les Parties et les observateurs pour leur coopération et leur compréhension dans ces circonstances difficiles.